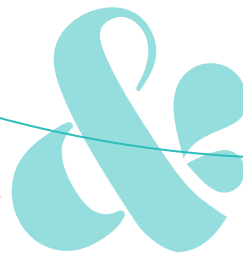


Flash Inf' Eaux

L'INFORMATION DU COMITÉ SYNDICAL



**Le Comité syndical, présidé par Jean-François Mary, s'est tenu le vendredi 15 décembre 2023, à Guignen (35).
Flash Inf'Eaux #5 vous propose de revenir sur les principaux sujets abordés en séance.**



Comité syndical d'Eaux & Vilaine, le 15 décembre 2023.

EXPRESSION POLITIQUE

En cette nouvelle année, souhaitons la bienvenue au nouveau membre du collège Eau Potable : Golfe du Morbihan Vannes Agglomération qui rejoint le Comité syndical à compter du 1^{er} janvier 2024.

Au regard de l'évolution récente des compétences d'Eaux & Vilaine, une mise à jour des statuts est nécessaire. Elle porte principalement sur la mise à jour des textes de références ; l'actualisation de la liste des membres ; et la suppression des dispositions transitoires de la période 2018-2020.

A l'heure de l'abandon de la taxe pesticides qui devait abonder les budgets de 47 millions d'euros, des inquiétudes se posent sur la capacité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à nous accompagner. Le comité de bassin Loire-Bretagne a exprimé sa vive émotion face à la remise en cause par l'Etat, du travail et de l'engagement des instances de bassin et des orientations pour répondre aux défis du Plan Eau. A l'occasion du Comité syndical du 15 décembre, j'ai partagé la motion votée par le comité de bassin Loire-Bretagne et réaffirmé notre attachement au respect des objectifs et des moyens du Plan Eau tel qu'annoncé par le Président de la République le 29 mars 2023.

Jean-François MARY,
Président d'Eaux & Vilaine.

EAU POTABLE

Une nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2024, Suez est désormais le nouveau concessionnaire de l'exploitation du service de production et de transport d'eau potable d'Eaux & Vilaine pour 8 ans. La nouvelle tarification repose sur un consensus des membres du collège eau potable qui achètent l'eau à Eaux & Vilaine, afin de financer les investissements et le fonctionnement propre à Eaux & Vilaine, y compris la fonction Eau potable du barrage d'Arzal.



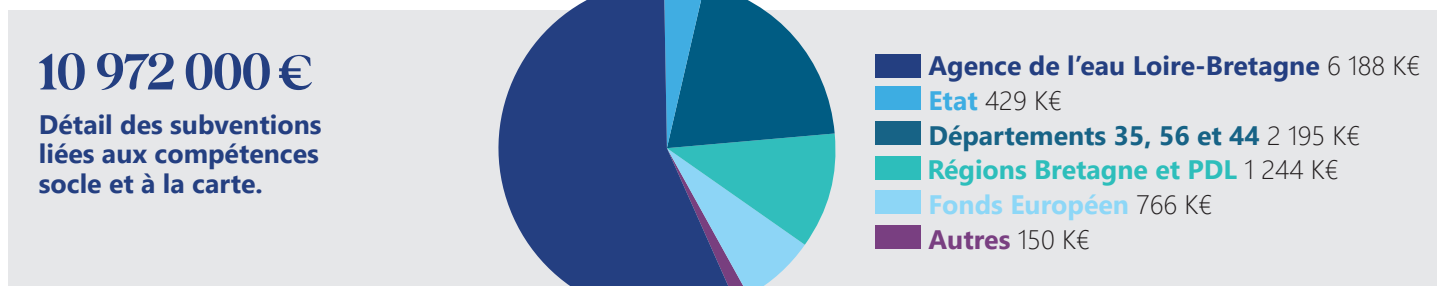
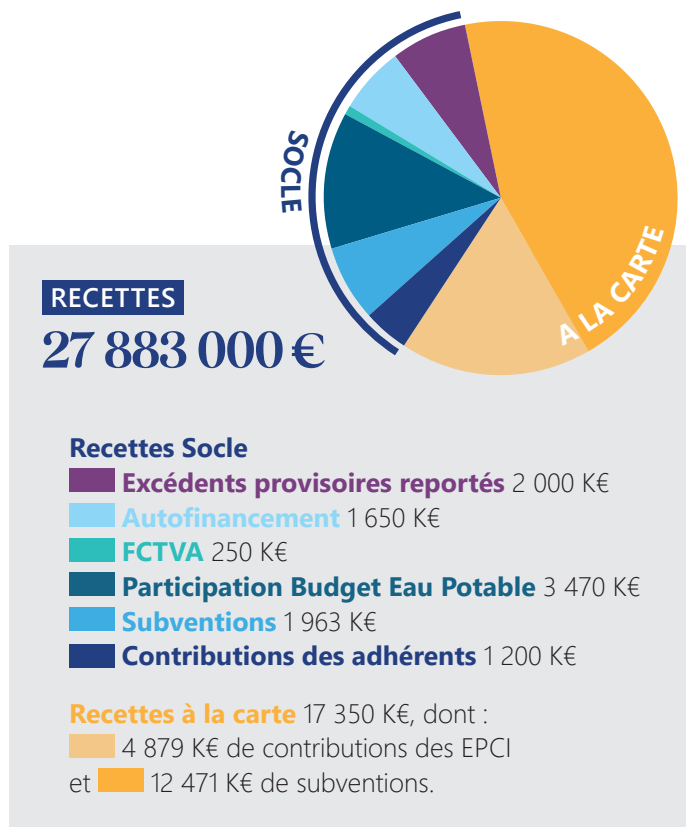
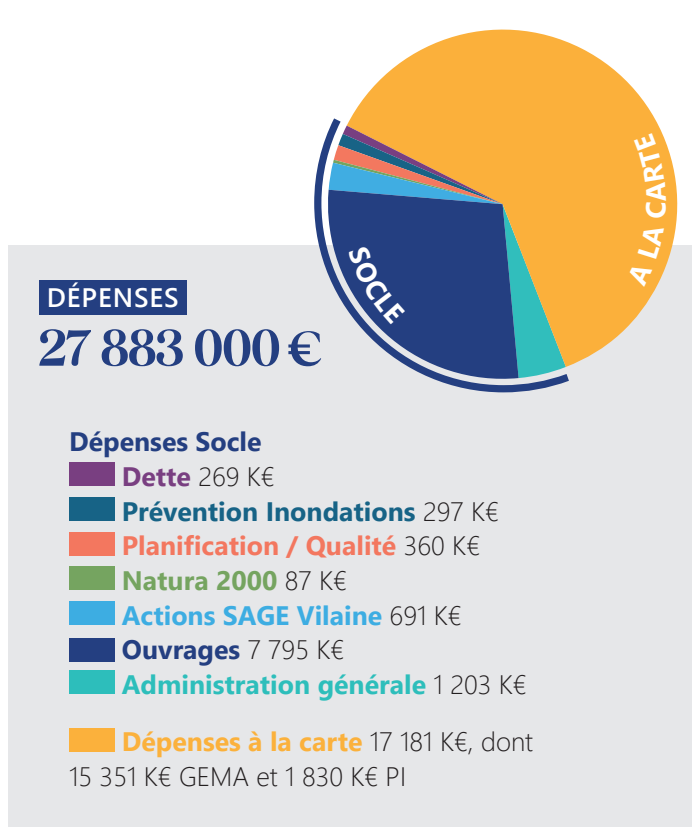
Signature officielle du nouveau contrat de délégation de service public, le 22 décembre 2023

Les principes :

- Un **engagement de volume annuel pris par chaque collectivité** (qui permet d'assurer un niveau de recette plancher pour Eaux & Vilaine et donc de fiabiliser la mécanique budgétaire) ;
- Une **part fixe du concessionnaire** répartie proportionnellement aux débits souscrits de chacun (pour tenir compte des besoins de pointe dans la participation aux frais fixes d'exploitation) ;
- Une **part variable du concessionnaire** unique, sans distinction de prix été/hiver et identique pour tous ;
- **Pas de part fixe pour Eaux & Vilaine** ;
- Une **recette Eaux & Vilaine assurée uniquement par la part variable**, déterminée pour atteindre l'objectif de recette de 5,6 M € HT/an pour une assiette théorique de 18,5 Mm³/an ;
- Une **part variable d'Eaux & Vilaine unique**, sans distinction de prix été/hiver et identique pour tous.

La tarification sera évolutive sur la période de 2024 à 2027 pour lisser l'impact tarifaire des achats d'eau des membres d'adhérents d'Eaux & Vilaine. Le prix de l'eau sera voté chaque année pour tenir compte des aléas pouvant impacter la mécanique budgétaire.

Adoption du Budget Principal 2024



En fonctionnement, les dépenses doublent sur l'exercice 2024. Cette très forte progression s'explique par le basculement des travaux GEMA et compétences associées en fonctionnement. S'ajoutent les charges de personnel et les charges à caractère général. Les recettes augmentent dans les mêmes proportions que les dépenses. Celles-ci sont principalement constituées de la participation du budget eau potable ; des participations et des contributions des membres de l'EPTB ; des subventions des partenaires (AELB, Région, département) pour le financement des actions.

En investissement, les dépenses sont stables. Outre le paiement du capital des emprunts, les principaux programmes portent sur la révision du SAGE ; l'acquisition d'une application métier pour la gestion du temps et des activités ; la refonte du site internet ; la mise à jour du SIG ; l'acquisition de matériel et outillage technique, de véhicules et de mobilier pour améliorer les conditions de travail des équipes ; l'acquisition de nouveaux postes informatiques et le renouvellement du parc vieillissant. Des crédits sont également inscrits pour la poursuite des études réglementaires et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'écluse anti-salinité ; la rénovation des gabions aval du barrage ; divers travaux sur les barrages Vilaine Amont ; divers travaux sur le barrage d'Arzal ; le

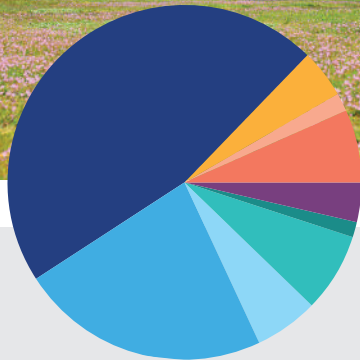
remplacement de la caméra acoustique pour le suivi des poissons migrateurs. Enfin, des crédits sont aussi inscrits pour la poursuite des études réglementaires et de maîtrise d'œuvre pour la construction de nouveaux ouvrages PI sur le territoire de Châteaubriant- Derval ; l'entretien et les travaux de confortement de la digue de Damgan ; la poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la protection de l'île de Redon et des travaux pour la protection de la digue de St Nicolas de Redon ; des travaux et des diagnostics structurels complémentaires sur le barrage de Moisdon La Rivière. S'agissant des travaux milieux aquatiques et bocages, des crédits ont donc été inscrits : 472 000 € pour l'Unité Ouest ; 870 000 € pour l'Unité Est ; 1 900 000 € pour l'Unité Aval.

FINANCES

Budget Eau Potable 2024



Usine Vilaine Atlantique

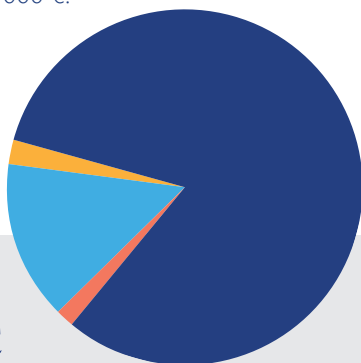


DÉPENSES

15 200 000 €

Charges de fonctionnement	7 050 K€
Versement au Budget Principal	3 470 K€
Charges à caractère général	3 470 K€
Dettes	845 K€
Mouvement TVA	1 100 K€
Dispositif anti-salinité	225 K€
Travaux Usine Vilaine Atlantique	570 K€
Travaux Aqueduc Vilaine Atlantique	1 000 K€
Travaux divers - Etudes	240 K€
Redevances Agence de l'eau	700 K€

Les dépenses d'investissement sont en diminution sur l'exercice 2024 et représentent un total de 3 900 000 €. Elles sont composées principalement de la fin des travaux de la filière traitement de l'usine, de l'Aqueduc Vilaine Atlantique et des travaux de mise en sécurité de l'usine pour 1 600 000 € HT ; de 225 000 € HT de maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'écluse anti-salinité ; de remboursement du capital des emprunts à hauteur de 765 000 €.



RECETTES

15 200 000 €

Vente d'eau	12 420 K€
Créance publique	300 K€
Mouvement TVA	2 200 K€
Subventions (études HMUC)	280 K€

PRÉVENTION DES INONDATIONS

L'actu de la Prévention des Inondations !

UN AVENANT AU PROTOCOLE PI AVEC VITRÉ COMMUNAUTÉ

Eaux & Vilaine a mené en 2022 une étude générale à l'échelle du bassin de la Vilaine pour **cartographier l'aléa ruissellement** et **identifier les secteurs les plus à risques**. Une seconde phase va consister à **identifier les leviers d'actions mobilisables sur les secteurs prioritaires de Vitré Communauté, la CC de Nozay et le Pays de Blain Communauté**, victimes d'un aléa climatique en juin 2018. Un avenant au protocole de transfert de la compétence « Prévention des Inondations » doit être établi spécifiquement avec Vitré Communauté à l'instar des autres EPCI pour la réalisation de l'étude approfondie de ruissellement et les coûts associés. A noter que ces études bénéficieront d'une subvention PAPI de 50% réduisant le reste à charge des EPCI.

UNE CONVENTION DE MANDAT AVEC LA VILLE DE REDON DANS LE CADRE DU PROTOCOLE PI AVEC REDON AGGLOMÉRATION

Eaux & Vilaine porte le projet de système d'endiguement de l'île de Redon, en lien étroit avec la Ville de Redon, maître d'ouvrage du renouvellement urbain de la friche « Garnier ». Ces deux opérations situées sur l'île de Redon, **Eaux & Vilaine donne mandat à la ville pour réaliser l'évaluation environnementale conjointe de reconversion de la friche Garnier (75% du projet global) et du projet de système d'endiguement de l'île de Redon**, demandée par la Préfecture de Région Bretagne. Le coût est estimé à 150 000 € HT, dont 40 000 € HT pour Eaux & Vilaine.

L'ADHÉSION D'EAUX & VILAINES À FRANCE DIGUES

Dans le cadre de ses compétences, Eaux & Vilaine gère 13 ouvrages hydrauliques. Face aux constantes évolutions, l'établissement souhaite maintenir à niveau ses compétences dans ce domaine. L'adhésion à France Digue permettra à Eaux & Vilaine de bénéficier de l'outil métier SIRS Dignes, de l'accès gratuit aux formations techniques et réglementaires et du réseau professionnel, des bases de données documentaires, du forum d'échanges entre membres...



Ouvrage hydraulique de prévention des inondations

SAGE VILAINE & POLITIQUE DE BASSIN

Le programme d'actions 2024

Les actions menées par Eaux & Vilaine au titre du SAGE Vilaine sont potentiellement financées par des subventions.

L'année 2024 sera marquée par la poursuite de la révision du SAGE et le suivi de deux études Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC).

Le montant total du programme 2024 est de 742 K€, dont 560 K€ de subventions et 181 K€ de part restante à la charge d'Eaux & Vilaine.



ÉTUDE

Convention partenariat SCDI – Eaux & Vilaine pour l'étude de diagnostic territorial et de concertation sur les Marais de l'Isac

Pour améliorer les fonctions écologiques des milieux humides contraints par la Jussie, une gestion des niveaux d'eau est expérimentée sur les marais de l'Isac. En vue d'un projet de règlement d'eau pour les marais de l'Isac, une étude de diagnostic territorial et de concertation sera réalisée par un cabinet extérieur. Dans une démarche participative avec les acteurs locaux et partenaires techniques, cette étude vise à définir les enjeux, les objectifs et les prioriser, à valider les moyens d'actions pour les atteindre.

L'objet de la convention est le partenariat technique et financier mis en œuvre dans le cadre du pilotage de l'étude entre le Syndicat Chère Don Isac et l'EPTB Eaux & Vilaine, maître d'ouvrage de l'étude.



BOCAGE

Des stratégies pour le nouveau Breizh Bocage 2023-2027

Dans le cadre du nouveau dispositif Breizh Bocage III, chaque Unité de Gestion Vilaine a construit une feuille de route consolidée pour la programmation 2023/2027. Cette feuille de route a notamment pris en compte les spécificités territoriales de chaque unité. Afin de renforcer les efforts pour continuer à préserver et reconstituer le maillage bocager, les moyens humains et financiers dédiés ont été estimés en conséquence.



Comité syndical d'Eaux & Vilaine, le 15 décembre 2023.

COMITÉ SYNDICAL D'EAUX & VILAINE

4 | 4

COMPOSITION | COLLÈGE EPCI | Arc Sud Bretagne | Bretagne Porte de Loire Communauté | Brocéliande Communauté | Cap Atlantique | Centre Morbihan Communauté | CC Bretagne Romantique | CC Châteaubriant-Derval | CC d'Erdre et Gesvres | CC Pays de Pontchâteau - Saint Gildas des Bois | CC Région de Nozay | CC de la Région de Blain | Golfe du Morbihan Vannes Agglomération | Liffré-Cormier Communauté | Montfort Communauté | De l'Oust à Brocéliande Communauté | Pays de Châteaugiron Communauté | Ploërmel Communauté | Pontivy Communauté | Questembert Communauté | Redon Agglomération | Rennes Métropole | Roche aux Fées Communauté | Saint-Méen Montauban Communauté | Val d'Ille Aubigné Communauté | Vallons de Haute Bretagne Communauté | Vitré Communauté **COLLÈGE EAU POTABLE** | Cap Atlantique | Golfe du Morbihan Vannes Agglomération | Ouest 35 | Syndicat Eau du Morbihan | CARENE Saint-Nazaire Agglomération **COLLÈGE RÉGION - DÉPARTEMENTS** | Région Bretagne | Département d'Ille-et-Vilaine | Département de Loire-Atlantique